**AVIS DE MANIFESTATION D’INTERET**

**Institut National de Prévoyance Sociale**

 **« Mise en place d’une plate-forme d’échange et de mise à jour permanente des données sur les affiliés entre les applications de la fonction publique d’Etat et Collectivités Territoriales, le Bureau Central de la solde et l’INPS»**

**I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

L’Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) dans le cadre du suivi et de la gestion de ses affiliés de l’Etat et des Collectivités territoriales, a besoin d’une base de données fiable sur ceux-ci.

Les informations dont l’INPS dispose aujourd’hui ne sont pas complètes sur le plan quantitatif et qualitatif.

Aussi, l’INPS utilise un système informatique de gestion de ses affiliés qui n’est pas connecté au système informatique de gestion des ressources humaines de l’Etat. Le salaire et tous ses accessoires sont des sous-produits des ressources humaines, car, il ne saurait avoir de paie sans les informations administratives sur ces ressources humaines. De nos jours, la communication entre ces différents systèmes se fait de façon semi manuelle. Ce qui fait qu’il y a beaucoup de déperditions dans le recouvrement des cotisations liées au salaire et au niveau de la masse salariale.

Comme illustration, les « allocations de famille » allouées aux agents de l’Etat ne sont pas maitrisées, car faute de communication directe avec le système de GRH de la DNFPP, le système de gestion de la paie n’arrive pas à s’approvisionner des informations sur les descendants déclarés des agents publics afin d’appliquer les critères lors du calcul des salaires tel que prévu par la réglementation en vigueur (Statuts, Code du Travail,…).

Aussi, les « cotisations » payées par les agents de l’Etat ne sont pas maitrisées, car faute de communication directe entre les systèmes (GRH, Paie et Gestion des Affiliés). Le système de gestion des Affiliés n’arrive pas à s’approvisionner des informations correctes et exhaustives sur les cotisants de façon régulière et continue afin d’éviter les déperditions dans le recouvrement des cotisations.

Afin de remédier à toutes ces difficultés énumérées ci-dessus, l’interfaçage ou l’interconnexion des deux (2) systèmes (GRH et Gestion des Affiliés) est nécessaire et incontournable.

Aussi, l’Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) dans le cadre du suivi et de la gestion de ses affiliés de l’Etat et des Collectivités territoriales, a besoin d’une base de données fiable sur ceux-ci.

Les informations do0nt l’INPS dispose au jour d’aujourd’hui ne sont pas complètes sur le plan quantitatif et qualitatif.

**II- OBJECTIF GLOBAL :**

*PHASE 1****: RECONSTITUTION ET MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES SUR LES AFFILIES***

* Mettre en place et assurer le suivi régulier d’une base de données des affiliés de l’Etat et des Collectivités territoriales ;
* Diminuer au maximum le manque à gagner de l’INPS en termes de cotisation.

*PHASE 2****: INTERFACAGE ENTRE LES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE D’ETAT ET COLLECTIVITES TERRITORIALES – DU BUREAU CENTRAL DE LA SOLDE ET DE L’INPS***

* Interconnecter le Système de Gestion des Ressources Humaines de l’Etat de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel DNFPP et le Système de Gestion des Affiliés de l’INPS afin de permettre les échanges de données en ligne dans les quatre (4) sens (DNFPP – INPS – DRH/DAF - BCS) ;
* Arrêter la déperdition financière due à la non maîtrise sur les plans quantitatif et qualitatif des informations des cotisants ;
* Harmoniser les deux (2) fichiers (GRH et Gestion des Affiliés) ;
* Moraliser le traitement des cotisations ;
* Optimiser le temps de traitement et d’édition des cotisations.

**III- RESULTATS ATTENDUS :**

 Il s’agit ici dans une première phase **de constituer une base de données fiable sur les affiliés de l’Etat et des Collectivités territoriales**, et dans une seconde phase de permettre à ce que :

* le Système de Gestion des Ressources Humaines de l’Etat de la DNFPP et le Système de Gestion des Affiliés de l’INPS sont interconnectés ;
* Les échanges de données sont en ligne dans les quatre (4) sens (DNFPP – INPS – DRH/DAF - BCS) sont rendus possibles ;
* La déperdition financière due à la non maîtrise sur les plans quantitatif et qualitatif des informations des cotisants est arrêtée ;
* Les deux (2) fichiers (GRH et Gestion des Affiliés) sont harmonisés ;
* Le traitement des cotisations est moralisé ;
* Le temps de traitement et d’édition des cotisations est optimisé.

**IV- PUBLIC CIBLE**

 Tous les agents contractuels de l’Etat et des Collectivités territoriales.

**V- METHODOLOGIE**

L’opération se fera principalement en 2 phases, de la manière suivante :

POUR LA 1ère PHASE : ***RECONSTITUTION ET MISE A JOUR DE LA BASE DE DONNEES SUR LES AFFILIES***

* ***Constitution des fichiers sur les contractuels de l’Etat et des Collectivités territoriales*** à travers :
	+ L’extraction des données sur les contractuels émargeant sur le budget d’Etat de la base de données centrale de la fonction publique d’Etat ;
	+ L’extraction des données sur les contractuels des Collectivités territoriales à partir des bases de données délocalisées des académies d’enseignement, ainsi que la fusion desdites données;
	+ L’exploitation et le traitement de ces données afin de compléter les colonnes vides ou incomplètes ;
	+ Le formatage des données traitées afin qu’elles puissent être rapprochées à des données issues d’autres systèmes de gestion de base de données relationnelles.
* ***Rapprochement des fichiers constitués avec les différents fichiers soldes de la fonction publique d’Etat et des collectivités territoriales à travers*** :
	+ La conception des « requêtes sélection » sur la base des deux (02) fichiers (administratif et solde) ;
	+ Extraction des informations salariales de ces requêtes et leur rattachement aux agents respectifs (Code Fonctionnel, Unité Fonctionnelle, Montant Salaire) ;
	+ Formatage desdites requêtes afin qu’elles puissent être exploitables par l’INPS.
* ***Constitution des répertoires des Entrées et des Sorties définitives dans la fonction publique d’Etat à travers*** :
	+ La conception des requêtes « sélection et croisée » à partir de la base de données centrale de la fonction publique d’Etat ;
	+ Extraction des données sur les nouvelles entrées de contractuels dans la fonction publique d’Etat ;
	+ Extraction des données sur les sorties définitives (décès, abandons de poste, licenciements, intégration dans la fonction d’Etat) de contractuels dans la fonction publique d’Etat ;
	+ Extraction des données sur les sorties temporaires (détachement, disponibilité, retraité CMSS en fonction dans certains départements ministériels) de contractuels dans la fonction publique d’Etat ;
	+ Formatage desdites données afin qu’elles puissent être exploitables par l’INPS ;
	+ Répertorier toutes les perceptions et leurs assurés sur toute l’étendue du territoire.
* ***Suivi de la base de données mise en place à travers*** :
	+ La mise à jour régulière des données par la prise en charge des mouvements survenus ;
	+ Production régulière d’indicateurs et états statistiques à partir de la base de données suite aux sollicitations de l’INPS.

 POUR LA 2ème PHASE : ***INTERFACAGE ENTRE LES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE LA FONCTION PUBLIQUE D’ETAT ET COLLECTIVITES TERRITORIALES – DU BUREAU CENTRAL DE LA SOLDE ET DE L’INPS***

Les activités se feront par ordre de priorité selon les phases suivantes :

* l’étude et le diagnostic de l’existant, du côté de la DNFPP que du côté de l’INPS tant sur le plan des
	+ infrastructures (équipements utilisés, connexion réseaux, …) ;
	+ systèmes ;
	+ bases de données ;
	+ etc…
* la définition du type d’interconnexion approprié suivant les résultats de l’étude et du diagnostic ;
* la définition des types d’infrastructures (équipements, connexion réseaux, …), de systèmes et modules à acquérir ou à développer pour permettre une interconnexion efficace et efficiente des deux (2) systèmes ;
* la conception et la mise en place de la plateforme matérielle et logicielle d’interfaçage des deux (2) systèmes ;
* les tests dans les deux sens après les travaux d’installation et de configuration des outils d’interconnexion ;
* la définition des différents modules de la formation proposée en précisant leur contenu, leur durée et les moyens pédagogiques mis à la disposition ;
* l’encadrement des informaticiens de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel et de l’INPS en dispensant la formation nécessaire pour l’exploitation des outils mis en place et le formateur doit avoir les qualifications requises dans le domaine ;
* préciser les conditions relatives à l’assistance technique à apporter jusqu’au démarrage et la mise en œuvre du système ;
* préciser le type d’assistance technique.

 **VI- PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant chargé de la réalisation des deux (2) phases doit avoir des compétences prouvées dans les domaines suivants :

* Développement et Gestion multiforme d’une application web ;
* Développement J2EE ;
* Développement et Administration en Oracle 10g ;
* Architecture web 3-tiers ;
* Migration des données ;
* Réseau local et Intranet ;
* Le consultant chargé de la mission doit avoir des compétences prouvées dans les domaines des réseaux informatiques et de la télécommunication d’entreprise ;
* Le consultant chargé de la mission doit avoir des compétences prouvées dans le domaine de toute la chaîne de la gestion administrative des agents émargeant sur le budget d’Etat ;
* Le consultant chargé de la mission doit avoir des compétences prouvées dans le domaine de toute la chaîne de la gestion des dépenses publiques en ligne ;
* Pédagogie de la formation en informatique notamment en réseaux informatiques et de la télécommunication d’entreprise.

**VII- DUREE D’EXECUTION**

 La consultation s’étend sur une durée de **90 jours**.

**IIX- LIVRABLES**

 Le prestataire doit proposer :

* un planning de travail en précisant les différentes phases de la réalisation du projet ;
* un rapport d’étape contenant le détail des travaux et les outils utilisés à la fin de chaque phase,
* Un rapport final prenant en compte l’ensemble des observations formulées par l’équipe de suivi du projet ;
* Les manuels d’utilisation ;
* Un manuel d’administration ;
* Mettre l’accent sur le transfert de compétence aux agents de l’INPS avec délai et le suivi.

**NB** : Les documents sont fournis en formats électronique et papier.

**IX- LANGUE**

 Les documentations ainsi que la formation seront en langue française.

**X- LIEU**

 Bamako – Mali.

**XI- BUDGET ET FINANCEMENT**

L’ensemble des activités liées aux travaux de **mise en place d’une plate-forme d’échange et de mise à jour permanente des données sur les affiliés entre les applications de la fonction publique d’Etat et Collectivités Territoriales, le Bureau Central de la solde et l’INPS** est financé par le budget de l’INPS exercice 2021.

Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires du lundi au vendredi pendant les heures de service à la Direction Générale de l’INPS (Direction des Systèmes d’information), sise au **quartier du fleuve Tél : 20 21 25 54 Fax : 20 21 47 31 Email :** **inps@inps.ml** **BP 53 Bamako.**

Les manifestations d’intérêts écrites doivent être déposées à la Direction Générale de l’INPS sise au **quartier du fleuve Tél : 20 21 60 61 Fax : 20 21 47 31 Email :** **inps@inps.ml** **BP 53 Bamako** en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **04/05/2021** sous la mention : « Manifestation d’intérêt pour la mise en place d’une plate-forme d’échange et de mise à jour permanente des données sur les affiliés entre les applications de la fonction publique d’Etat et Collectivités Territoriales, le Bureau Central de la solde et l’INPS.

L’INPS lance la présente manifestation d’intérêt pour mise en place d’une plate-forme d’échange et de mise à jour permanente des données sur les affiliés entre les applications de la fonction publique d’Etat et Collectivités territoriales, le Bureau central de la solde et l’INPS.

Le candidat fournit un dossier comprenant :

* Une note de concept sur la problématique, objet de la manifestation d’intérêt (un maximum de 03 pages) …….. ……………..30 points;
* Une présentation succincte du bureau: situation juridique et domaines d'activités en rapport avec le sujet………….……………30 points (voir le personnel clé de la mission) ;
* Capacité technique : au moins deux marchés similaires attestées par des documents permettant de justifier sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l’art….....................................30 points;
* Les documents qui prouvent que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et parafiscales ……………………………10 points.

Le dossier de manifestation d’intérêt ainsi constitué doit être déposé au Secrétariat particulier du Directeur Général de l’INPS, au 3ème étage de l’immeuble de la Direction Générale sise Square Patrice Lumumba, au plus tard le **04/05/2021 à 13 heures** sous pli fermé.

L’ouverture des plis aura lieu le **04/05/2021 à 13 heures** dans la salle du Conseil d’Administration de l’INPS en présence des candidats qui le souhaiteront.

Les cinq candidats les mieux placés seront par la suite invités à faire des offres techniques et financières sur la base des Termes De Référence (TDR) définitifs qu’ils recevront à cet effet.

 LA DIRECTRICE GENERALE

 **SIDIBE ZAMILATOU CISSE**

Chevalier de l’Ordre National